

8 octobre 2010

Agir résolument pour contrer l'itinérance

Plan d'action ciblé en itinérance

L'itinérance à Montréal : coordonner pour mieux agir...

L'itinérance est un phénomène qui se vit dans tous les grands centres urbains. Montréal n'échappe pas à cette réalité. En tant que métropole, c'est à Montréal que se joue le plus grand nombre de défis liés à cette problématique.

En janvier 2010, comme maire de Montréal et maire de l'arrondissement de Ville-Marie, en collaboration avec Mme Lyn Thériault, responsable du développement social et communautaire, de la famille et des aînés, j'ai demandé aux services municipaux de travailler de façon concertée afin que des gestes rassembleurs soient posés rapidement pour lutter contre le phénomène de l'itinérance. Des gestes qui auront non seulement l'avantage de s'inscrire dans la continuité des mesures mises de l'avant par nos partenaires publics et privés, mais qui seront menés à terme rapidement, d'ici 2013.

C'est avec détermination que nous vous présentons ce plan d'action ciblé en itinérance qui, sous la responsabilité de la Directrice générale associée, bénéficiera d'un suivi constant. Nous vous invitons donc à vous associer à ce plan et à conjuguer vos efforts pour en faire une réussite.

Le maire de Montréal,



Gérald Tremblay

La Ville ne peut pas se substituer au gouvernement du Québec, dont les compétences sont claires, mais souhaite l'accompagner dans la recherche et la mise en œuvre de solutions consensuelles. À l'image des causes multiples de l'itinérance, plusieurs domaines d'intervention sont ainsi interpellés, dont celui de la santé mentale. Cette problématique se retrouve souvent au cœur de la détresse des personnes et ses manifestations dans l'espace public sapent le sentiment de sécurité de nos concitoyens, entraînent des réactions d'intolérance et isolent davantage les personnes en difficulté.

La Ville réitère aussi les demandes qu'elle a clairement formulées lors de la consultation publique de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, notamment sur le financement adéquat et récurrent des refuges et des organismes communautaires et l'adoption d'une véritable politique en itinérance. La Ville compte d'ailleurs jouer un rôle des plus actifs dans l'élaboration du plan d'action régional découlant du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*.

C'est toute la société qui y gagnera.

Responsable du développement social et communautaire, de la famille et des aînés au comité exécutif de la Ville de Montréal,



Lyn Thériault

Table des matières

Contexte	4
Orientations	5
11 actions	6
<i>Orientation : Répondre aux besoins de base des personnes en situation d'itinérance ou à risque</i>	6
1. Développer de nouveaux logements à but non lucratif avec soutien communautaire pour les sans-abri ou les personnes vulnérables	6
2. Sauvegarder des maisons de chambres pour les sans-abri ou les personnes vulnérables	7
3. Améliorer la salubrité des maisons de chambres	8
4. Ouvrir un centre de répit et de dégrisement (CRD)	9
5. Consolider le réseau de centres de jour pour faciliter l'accès des personnes itinérantes aux ressources appropriées	10
6. Développer une approche d'intervention adaptée auprès des communautés des Premières Nations et Inuite en situation d'itinérance	11
<i>Orientation : Réduire les problèmes de partage de l'espace urbain et le renforcement de l'exercice de la citoyenneté</i>	12
7. Déployer un plan d'intervention dans les espaces publics de Ville-Marie	12
8. Consolider l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII)	13
9. Améliorer les outils d'intervention des patrouilleurs du SPVM auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque	14
10. Mettre en place des mesures constituant des alternatives à l'incarcération des personnes itinérantes	15
11. Définir et développer un projet de médiation urbaine	16
Mise en œuvre	17
Références	18
Annexe	19
<i>Synthèse des demandes financières au gouvernement du Québec</i>	19
<i>Synthèse des demandes à appuyer auprès du gouvernement fédéral</i>	20

Contexte

À l'instar des autres grands centres urbains, Montréal est confronté à la réalité de l'itinérance et de la précarité d'un certain nombre de citoyens. Ce phénomène est particulièrement perceptible dans son centre-ville, qui concentre et attire des personnes en situation de précarité.

En dépit des nombreuses actions réalisées pour améliorer la situation, tant par la Ville de Montréal, par l'arrondissement de Ville-Marie, par le Service de police que par leurs partenaires gouvernementaux, privés et communautaires, on constate que le phénomène de l'itinérance prend constamment de nouveaux visages, qu'il est devenu plus complexe et qu'il s'étend désormais au-delà des quartiers centraux, même si ceux-ci demeurent les plus fortement touchés par cette problématique.

Devant cette réalité, l'administration municipale veut encore accélérer son action et celles de ses partenaires. Son objectif? Faire aboutir de façon prioritaire des gestes structurants et porteurs qui auront un impact direct sur les personnes en situation d'itinérance. C'est là la volonté du maire de Montréal qui a pris les rênes de l'arrondissement de Ville-Marie en janvier 2010.

Cette volonté ferme d'agir se traduit par un plan accéléré en 11 actions. Des interventions qui ont pour principales qualités d'être concrètes, réalistes, cohérentes et intégrées. Des interventions qui seront réalisées à court terme, d'ici 2013, mais qui auront des répercussions à long terme. Une méthodologie d'évaluation sera mise en place afin d'évaluer l'efficacité des actions réalisées.

Ces actions demanderont toutefois une collaboration étroite de partenaires de premier plan dont l'apport est essentiel dans la réussite de la lutte contre l'itinérance. Car, pour ancrer des solutions durables et viables, il faut travailler de façon concertée. La Ville n'entend donc pas agir seule, mais dans la continuité de la synergie exemplaire développée entre les partenaires, pour venir en aide toujours plus efficacement aux personnes en situation d'itinérance. Le fondement de ce plan repose sur l'action, la coordination et la collaboration. †

Orientations

Dans le respect de ses champs de compétence, la Ville de Montréal entend mener à terme diverses actions, particulièrement par l'entremise de programmes en matière d'habitation, de sécurité publique et de développement social, pour aider les personnes sans abri et en situation de précarité qui vivent principalement au centre-ville.

C'est dans cet esprit que les orientations privilégiées dans le plan d'action ont été identifiées, tout en s'assurant de leur continuité et de leur complémentarité avec le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013, le rapport de la consultation publique sur l'itinérance tenue en 2008 par la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, le Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012¹ ainsi que le plan d'intervention en itinérance du SPVM. Le souci de coordonner les efforts doit orienter toutes les actions pour agir efficacement contre l'itinérance.

Ainsi, le présent Plan d'action ciblé en matière d'itinérance se fonde sur deux orientations :

1. Répondre aux besoins de base des personnes en situation d'itinérance ou à risque ;

Au-delà de leur portée à court terme, les six premières actions du plan ont pour principal objectif de diminuer de façon durable la précarité des personnes en situation d'itinérance et vulnérables en répondant à des besoins de base, notamment par des actions sur le logement créant un cadre favorable à une démarche de réinsertion sociale.

2. La réduction des problèmes de partage de l'espace urbain et le renforcement de l'exercice de la citoyenneté.

Les cinq autres actions du plan ont pour objectif d'offrir des alternatives efficaces à la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance tout en visant un mieux-être collectif, une approche qui fait consensus auprès de nombre d'intervenants, notamment la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, les élus municipaux, les organismes communautaires et le SPVM. †

¹ Ce plan d'action a été élaboré par le comité de liaison en itinérance de Montréal qui regroupe des représentants de la Ville de Montréal, de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et des réseaux public et communautaire.

11 actions

ORIENTATION : RÉPONDRE AUX BESOINS DE BASE DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE OU À RISQUE

1. DÉVELOPPER DE NOUVEAUX LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF AVEC SOUTIEN COMMUNAUTAIRE POUR LES SANS-ABRI OU LES PERSONNES VULNÉRABLES

L'expérience sur le terrain et la recherche, tant à Montréal qu'à l'étranger, démontrent que l'accès à un logement et à des services de soutien contribue à prévenir l'itinérance et à favoriser la réinsertion sociale des personnes en situation d'itinérance. À Montréal, depuis l'Année internationale des sans-abri (1987), les organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation ont ainsi développé, avec des résultats probants, plusieurs centaines de logements et de chambres dotés de ressources pour soutenir et accompagner les occupants. A contrario, il est reconnu que le manque d'accès à un logement abordable rend plus précaire la situation des personnes vulnérables et accroît les risques d'itinérance.

Face à ces constats, la Ville de Montréal a consacré des efforts importants pour améliorer l'offre de logements destinés aux personnes vulnérables. Au fil de l'opération Solidarité 5000 logements (2002-2005) et de l'Opération 15 000 logements (2006-2009), la Ville a soutenu la réalisation de quelque 1400 logements ou chambres pour ces personnes. De ce nombre, 1100 ont été le fait d'organismes intervenant spécifiquement auprès de sans-abri.

Tout comme le gouvernement du Québec dans son Plan d'action interministériel en itinérance, la Ville de Montréal continue de prioriser l'accès au logement pour les personnes itinérantes et vulnérables. En ce sens, le plan d'action de la Ville en matière d'habitation, présentement en élaboration, vise la réalisation, par des organismes à but non lucratif, de 750 logements et chambres d'ici 2013 pour cette clientèle. À l'intérieur de cette cible, une intervention particulière sur les maisons de chambres est prévue, visant 300 chambres (voir l'action suivante).

Intervention

Soutenir la réalisation, d'ici 2013, de 750 logements et chambres avec soutien communautaire

Objectifs

- Offrir des conditions de logement de qualité aux personnes en situation d'itinérance ou vulnérables
- Favoriser la réinsertion sociale en assurant des services de soutien adaptés aux besoins des personnes itinérantes

Partenaires

- Ville de Montréal (avec la contribution financière de la Communauté métropolitaine de Montréal)
- Gouvernement du Québec et Société d'habitation du Québec
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
- OBNL promoteurs de projets d'habitation communautaire

Horizon

2010-2013

Financement

Comme l'a déjà souligné le Conseil municipal par deux résolutions unanimes adressées aux gouvernements canadien et québécois, les conditions suivantes devront être en place pour réaliser les 750 logements et chambres dotés de services de soutien communautaire :

- À la Société d'habitation du Québec : la reconduction du programme AccèsLogis est requise au-delà de la programmation 2010 déjà annoncée. Compte tenu des unités déjà accordées à Montréal, des programmations subséquentes permettant à la Ville d'obtenir au moins 1800 unités devront être confirmées d'ici 2013 afin que la cible de 750 unités dans le volet III pour personnes vulnérables puisse être pleinement atteinte ;
- Au ministère de la Santé et des Services sociaux : le financement du soutien communautaire, dans les logements pour personnes itinérantes ou à risque de le devenir qui seront développés dans le cadre du plan d'action en habitation 2010-2013, fera l'objet d'un examen avec le MSSS ;
- Au gouvernement fédéral : le lancement rapide de la phase 2011-2014 de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), nécessaire pour compléter le montage financier de plusieurs projets.

Responsable

M. Denis Quirion
 Directeur de l'habitation
 514 872-3882
dquirion@ville.montreal.qc.ca

2. SAUVEGARDER DES MAISONS DE CHAMBRES POUR LES SANS-ABRI OU LES PERSONNES VULNÉRABLES

Les maisons de chambres constituent l'une des formes d'habitation les moins chères sur le marché et s'adressent à une clientèle à très faible revenu ou en situation de transition. L'importance des maisons de chambre comme élément de prévention de l'itinérance a d'ailleurs été soulignée par plusieurs intervenants communautaires et institutionnels, et reconnue par la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie lors de sa consultation publique sur l'itinérance tenue en 2008. Cette évaluation favorable du rôle des maisons de chambres a été réaffirmée en 2009 par la Commission populaire sur la sauvegarde des maisons de chambres, organisée par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

Constatant l'érosion du parc de maisons de chambres privées, et en réponse aux préoccupations exprimées par de nombreux acteurs sociaux, la Ville de Montréal a choisi de poursuivre et d'accélérer ses interventions sur ce type de logement.

Pour 2010-2013, elle cible l'achat et la rénovation, par des organismes à but non lucratif, de 300 chambres sur l'ensemble du territoire de Montréal. Outre l'amélioration des conditions de logement, ceci devra permettre d'offrir aux chambreurs des services de soutien dont ils ne bénéficient pas actuellement. À noter que cet objectif est inclut dans la cible générale de réalisation de 750 logements et chambres du plan d'action en matière d'habitation, actuellement en élaboration.

Intervention

À l'intérieur de la cible générale de réalisation de 750 logements et chambres visée pour 2010-2013, soutenir l'achat et la rénovation de 300 chambres

Objectifs

- Assurer le maintien d'une forme d'habitation répondant aux personnes à très faible revenu ou vulnérables
- Améliorer l'offre de logement pour les personnes en situation d'itinérance
- Assurer les services de soutien et d'accompagnement pour favoriser la réinsertion sociale

Partenaires

- Ville de Montréal (avec contribution financière de la Communauté métropolitaine de Montréal)
- Gouvernement du Québec et Société d'habitation du Québec
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
- OBNL promoteurs de projets d'habitation communautaire

Horizon

2010-2013

Financement

Comme l'a déjà souligné le Conseil municipal par deux résolutions unanimes adressées aux gouvernements canadien et québécois, les conditions suivantes devront être assurées pour réaliser des projets d'achat-rénovation totalisant 300 chambres :

- À la Société d'habitation du Québec : la reconduction du programme AccèsLogis est requise au-delà de la programmation 2010 déjà annoncée. Compte tenu des unités déjà accordées à Montréal, des programmations subséquentes permettant à la Ville d'obtenir au moins 1 800 unités devront être confirmées d'ici 2013 afin que la cible de 750 unités dans le volet III pour personnes vulnérables (incluant les 300 chambres visées) puisse être pleinement atteinte ;
- Au ministère de la Santé et des Services sociaux : le financement du soutien communautaire, dans les logements pour personnes itinérantes ou à risque de le devenir qui seront développés dans le cadre du plan d'action en habitation 2010-2013, fera l'objet d'un examen avec le MSSS ;
- Au gouvernement fédéral : le lancement rapide de la phase 2011-2014 de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, nécessaire pour compléter le montage financier de ce type particulier de projet d'habitation.

Responsable

M. Denis Quirion
 Directeur de l'habitation
 514 872-3882
dquirion@ville.montreal.qc.ca †

3

3. AMÉLIORER LA SALUBRITÉ DES MAISONS DE CHAMBRES

La problématique de l'insalubrité au sein du parc de maisons de chambres a été soulevée par plusieurs intervenants et corroborée par des chambreurs, notamment lors de la Commission populaire sur la sauvegarde des maisons de chambres. Toutefois, la vulnérabilité de certains occupants de maisons de chambres appelle des mesures particulières advenant le cas où l'application de la réglementation de salubrité entraînerait le besoin de les reloger.

Dans le cadre de son Plan d'action 2007-2010 pour l'amélioration de la salubrité, la Ville de Montréal entreprend en 2010, avec l'arrondissement de Ville-Marie, un projet pilote visant à intervenir sur un échantillon de maisons de chambres dans un secteur ciblé de l'arrondissement. Cette intervention implique un maillage étroit entre la Ville, l'arrondissement et des partenaires sociaux afin d'assurer que la démarche soit réalisée dans le plus grand respect des chambreurs. Le bilan de ce projet pilote permettra d'évaluer les ressources requises pour étendre la démarche à l'ensemble de l'arrondissement et, éventuellement, à l'ensemble de la ville.

Parallèlement à cette mesure, la Ville poursuit ses efforts de promotion des programmes de subvention à la rénovation résidentielle destinés aux propriétaires de maisons de chambres, tout en veillant, avec les arrondissements, à ce que ces propriétaires respectent la réglementation sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements.

Intervention

Réaliser un projet pilote sur la salubrité des maisons de chambres

Objectifs

- Assurer la salubrité, la sécurité et le bon entretien des maisons de chambres, particulièrement dans les quartiers centraux
- Améliorer l'offre de logement pour les personnes en situation d'itinérance ou vulnérables

Partenaires

- Ville de Montréal
- Arrondissements concernés
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance, et appui d'autres instances dont le CSSS de la Montagne
- Office municipal d'habitation de Montréal (service de référence)
- Service de police de la Ville de Montréal
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et autres organismes communautaires

Horizon

2010-2011 pour le projet pilote, 2010-2013 pour les autres interventions

Financement

Le projet pilote est financé à même le budget du Plan d'action 2007-2010 pour l'amélioration de la salubrité. Ce plan d'action devrait se poursuivre pour la période 2011-2013. Par ailleurs, le financement adéquat (par leurs bailleurs de fonds respectifs) des partenaires associés à la démarche demeure une condition de succès de l'intervention.

Responsable

M. Denis Quirion
Directeur de l'habitation
514 872-3882
dquirion@ville.montreal.qc.ca

4. OUVRIR UN CENTRE DE RÉPIT ET DE DÉGRISEMENT (CRD)

Certaines personnes en situation d'itinérance ne sont pas admises dans les refuges en raison de leur difficulté à se soumettre aux règles en vigueur dans ces lieux. C'est le cas, par exemple, de celles souffrant de problèmes de santé mentale qui s'y présentent en état de crise ou de celles fortement intoxiquées.

Une ressource pouvant accueillir les personnes en situation d'itinérance exclues des refuges (L'Échelle) a été mise en place en 2005, à titre expérimental. Malgré des résultats probants, ce projet a malheureusement pris fin en raison d'un manque de financement. Or, cette mesure est vivement réclamée par les intervenants montréalais œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance.

Depuis mai 2007, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la Ville de Montréal, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), en collaboration avec le comité de liaison en itinérance et le CSSS Jeanne-Mance, ont travaillé à la définition de conditions de mise en place d'un centre de répit, incorporant un volet de dégrisement pour les personnes intoxiquées.

Sous la responsabilité de l'Agence de Montréal, un comité de travail de partenaires a été mis sur pied pour élaborer une proposition d'offre de service, celle-ci inspirée, entre autres, d'un document émanant d'une table des partenaires du CSSS Jeanne-Mance, dans le cadre d'un projet d'organisation clinique en dépendance. Diverses pistes sont explorées :

- la location d'un immeuble identifié dans l'arrondissement de Ville-Marie, dont le conseil a autorisé l'usage conditionnel à des fins de centre d'hébergement ;
- l'aménagement du CRD dans les locaux d'un organisme communautaire répondant aux critères de mise en place de ce service.

Par ailleurs, un protocole de référence téléphonique 24/7, qui pourrait permettre aux patrouilleurs du SPVM ainsi qu'aux intervenants des refuges et des organismes communautaires de communiquer avec ce centre afin d'y référer des personnes sans abri, fera l'objet de discussions ultérieures.

Intervention

Mettre en place un centre de répit et de dégrisement et un système de référence téléphonique

Objectifs

- Offrir un lieu adapté aux personnes en situation d'itinérance ayant besoin d'un répit et qui sont exclues des refuges
- Améliorer l'offre en hébergement d'urgence pour les hommes et les femmes en situation d'itinérance
- Améliorer l'accès des personnes en situation d'itinérance aux services de santé et aux services sociaux
- Favoriser une cohabitation sociale harmonieuse entre les personnes en situation d'itinérance et les autres citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie

Partenaires

- Ville de Montréal
- Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT),
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
- Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance (établissement fiduciaire du centre de répit et de dégrisement) et CSSS de la Montagne
- Centre Dollard-Cormier
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
- Organismes communautaires
- SPVM

Horizon

Décembre 2010

Financement

Un budget annuel de 112 600 \$ est prévu à même l'enveloppe de la Direction de la diversité sociale pour la location de l'espace.

Cependant, selon le scénario qui sera retenu, d'autres besoins financiers pourraient s'ajouter, tels des travaux de structure et des améliorations locatives à l'immeuble actuellement envisagé.

Responsable

M. Guy Lacroix

Conseiller en développement communautaire

Direction de la diversité sociale

514 872-8849

guylacroix@ville.montreal.qc.ca †

5. CONSOLIDER LE RÉSEAU DE CENTRES DE JOUR POUR FACILITER L'ACCÈS DES PERSONNES ITINÉRANTES AUX RESSOURCES APPROPRIÉES

Plusieurs organismes communautaires du centre-ville accueillent des personnes en situation d'itinérance durant la journée. La Ville souhaite contribuer à un meilleur maillage entre ces organismes qui offrent des services d'accompagnement aux sans-abri pour les aider à sortir de l'itinérance.

Au fil des ans, chacun de ces organismes a développé une expertise qui lui est propre et qui est complémentaire. Les personnes en situation d'itinérance pourraient profiter de cette expertise, notamment en étant référées, au besoin, vers un organisme dont les activités leur conviennent davantage.

Une collaboration informelle en ce sens existe notamment entre les centres de jour. De concert avec les organismes concernés, cette collaboration sera officialisée par des ententes de service, afin de proposer un plus large éventail de services pouvant s'adapter aux personnes qui fréquentent les centres de jour. De plus, l'administration municipale souhaite améliorer encore plus la coordination des mesures d'urgence lors des périodes de grand froid et de chaleur accablante entre les services de la Ville et les organismes partenaires.

Intervention

Officialiser par des ententes la collaboration entre les différents centres de jour afin de mieux coordonner les services offerts aux personnes en situation d'itinérance

Objectifs

- Améliorer la desserte des services aux personnes en situation d'itinérance
- Assurer des services adaptés aux besoins des personnes qui fréquentent les centres de jour du centre-ville
- Référer plus efficacement les personnes en difficulté
- Permettre une meilleure connaissance des services offerts
- Renforcer l'accompagnement pour les personnes en situation d'itinérance
- Réduire l'errance urbaine
- Favoriser la réinsertion sociale

Partenaires à associer

- Ville de Montréal
- Organismes communautaires offrant un centre de jour
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
- Centres de santé et de services sociaux (CSSS) concernés

Horizon

2011

Financement

Fonds de solidarité sociale en itinérance - Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville de Montréal - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)
Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 2011-2014

Responsable

M. Guy Lacroix
Conseiller en développement communautaire
Direction de la diversité sociale
514 872-8849
guylacroix@ville.montreal.qc.ca

6. DÉVELOPPER UNE APPROCHE D'INTERVENTION ADAPTÉE AUPRÈS DES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS ET INUITE EN SITUATION D'ITINÉRANCE

La population itinérante de Montréal compte certains membres des communautés des Premières Nations et Inuite, incluant un nombre important de femmes inuites en situation d'itinérance et dont la détresse est visible dans les lieux publics. La situation particulière de ces femmes, repliées sur elles-mêmes et aux prises avec de graves problèmes de violence physique, d'abus sexuels, d'alcoolisme, de toxicomanie et de prostitution, est très préoccupante. Leur présence est manifeste surtout aux abords du square Cabot de même que sur la place de la Paix, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Constatant l'urgence de leur venir en aide, la Ville de Montréal s'engage à développer, avec ses partenaires, un plan d'action cohérent basé sur un portrait clair de la problématique particulière vécue par ces femmes.

La société Makivik, créée en 1978 suite à la Convention de la Baie James et du Nord québécois, représente les 10 000 Inuit répartis dans 14 communautés du Nunavik. Constatant l'augmentation rapide de l'itinérance inuite, la société Makivik a décidé d'élaborer une stratégie et un plan d'action sur l'itinérance des Inuits à Montréal et a exprimé clairement son désir de travailler avec la Ville de Montréal et les partenaires concernés. Durant les prochains mois, des actions concrètes seront posées dont, prioritairement, l'embauche d'intervenantes sociales parlant l'Inuktitut et l'établissement d'ententes de services avec des organismes communautaires montréalais.

La volonté de la Ville de répondre aux besoins des femmes inuites se double d'un engagement à contribuer à la recherche de solutions aux problèmes non moins graves vécus par les membres des Premières Nations. Ainsi, des représentants municipaux participent activement aux travaux du *RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal*. L'établissement d'un « Men's Healing Center » constitue une priorité de ce réseau, soucieux d'offrir un lieu d'hébergement et un espace permettant aux hommes sans abri de se rapprocher de leur famille.

Intervention

Élaborer un plan d'action pour les membres des communautés des Premières Nations et Inuite en situation d'itinérance

Objectifs

- Offrir des conditions de vie de qualité aux personnes en situation d'itinérance ou vulnérables
- Assurer des services adaptés aux besoins des femmes inuites en situation d'itinérance
- Favoriser une cohabitation sociale harmonieuse entre les personnes en situation d'itinérance et les autres citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie

Partenaires à associer

- Ville de Montréal et arrondissement de Ville-Marie
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
- Centres de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance et de la Montagne
- La Société Makivik
- RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Secrétariat aux Affaires autochtones
- Module du Nord Québécois
- Intervenants autochtones et inuits
- Organismes communautaires
- SPVM

Horizon

2010

Financement

Le financement proviendra de plusieurs sources dont, dans un premier temps :

- par la société Makivik qui envisage de soutenir financièrement certaines initiatives ;
- par le développement d'un projet communautaire qui pourra bénéficier d'une contribution provenant du projet immobilier Le Séville, dans le cadre de la stratégie d'inclusion de logements abordables de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal fera les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral dans le cadre de sa Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 2011-2014.

Responsable

M. Guy Lacroix

Conseiller en développement communautaire

Direction de la diversité sociale

514 872-8849

guylacroix@ville.montreal.qc.ca †

ORIENTATION : RÉDUIRE LES PROBLÈMES DE PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN ET LE RENFORCEMENT DE L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

7. DÉPLOYER UN PLAN D'INTERVENTION DANS LES ESPACES PUBLICS DE VILLE-MARIE

Montréal est une ville sûre et ses résidents le perçoivent bien. En effet, selon un sondage Angus Reid Stratégies - *La Presse*², 79% d'entre eux trouvent que Montréal est une ville sécuritaire. De plus, 92% jugent que leur quartier est très ou moyennement sécuritaire. Cependant, les incivilités et les problématiques liées à la marginalité et aux désordres publics préoccupent les citoyens. L'occupation des espaces publics est souvent jugée inappropriée et donne lieu à plusieurs situations difficiles qui peuvent impliquer des personnes en situation d'itinérance.

Des interventions soutenues visent à réduire ces tensions. Dans cette optique, l'arrondissement de Ville-Marie a donné priorité à deux espaces publics, soit le parc Émilie-Gamelin et le square Cabot. À cet effet, différentes mesures ont été réalisées telles que :

- une programmation d'activités intensive et inclusive, afin d'occuper le domaine public durant la période estivale ;
- l'amélioration de l'aménagement des sites ;
- un entretien régulier des lieux ;
- une collaboration avec le SPVM pour assurer la sécurité ;
- l'implication des OBNL locaux, de l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) et des équipes de médiation urbaine.

Le Montréal souterrain est un réseau de plus de 30 kilomètres de tunnels et de galeries marchandes, une véritable ville sous la ville qui doit aussi être prise en compte. La responsabilité de ces lieux appartient à un très grand nombre d'intervenants : police, propriétaires privés, institutions, arrondissements, services corporatifs, STM, etc. Il y aura lieu de développer des ententes plus claires et de créer un comité de travail spécifique pouvant s'intéresser à la résolution des problèmes particuliers.

La Ville considère également avec beaucoup d'intérêt le développement de projets d'employabilité visant l'embauche de personnes en situation d'itinérance ou à risque, qui ont été initiés par certaines sociétés de développement commercial. Des ententes, établies conjointement avec les organismes communautaires travaillant auprès des personnes en situation d'itinérance, offrent une opportunité d'emploi et de réinsertion sociale à des personnes éloignées du marché du travail.

Intervention

Mettre en œuvre des plans d'action élaborés pour les principaux espaces publics de Ville-Marie
Poursuivre l'intervention dans le Montréal souterrain et le partenariat.

Encourager la réinsertion à l'emploi pour les personnes éloignées du marché du travail.

Objectifs

- Assurer la réappropriation du domaine public
- Favoriser un sentiment de sécurité
- Favoriser une cohabitation sociale harmonieuse entre les personnes en situation d'itinérance et les autres citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie
- Réduire les comportements inappropriés dans les espaces publics

Partenaires

- Arrondissement de Ville-Marie
- SPVM
- Sociétés de développement commercial
- Ville de Montréal
- Partenariat du Quartier des spectacles
- Institutions riveraines
- Organismes communautaires
- Centres de santé et de services sociaux (CSSS) concernés

Horizon

2010

Financement

Le financement des mesures est assuré par l'ensemble des partenaires engagés.

Responsable

Mme Dominique Archambault
Directrice – Culture, Sports, Loisirs et Développement social
Arrondissement de Ville-Marie
514 872-7667
darchamb@ville.montreal.qc.ca

² La Presse, « Les Montréalais trouvent leur ville sécuritaire », 5 octobre 2009, page A10.

8. CONSOLIDER L'ÉQUIPE MOBILE DE RÉFÉRENCE ET D'INTERVENTION EN ITINÉRANCE (EMRII)

Pour faire face adéquatement au phénomène de l'itinérance urbaine, les différents intervenants œuvrant sur le territoire de la Ville de Montréal innovent constamment pour mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables. Dans cette foulée, de nouvelles orientations en matière d'itinérance dans un contexte de gestion des espaces urbains ont été adoptées par le SPVM au printemps 2009. Elles sont basées sur une philosophie d'intervention qui offre des alternatives à la judiciarisation des personnes en situation de précarité.

C'est ainsi que l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) a été créée à l'automne 2009. Cette équipe, formée à l'heure actuelle de deux policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et de deux intervenants du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance, accompagne des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir qui font l'objet d'interventions policières régulières et qui présentent des facteurs de vulnérabilité élevés. Par cette approche très personnalisée, les policiers et intervenants voient à les référer vers des services appropriés à leur état afin d'améliorer leurs conditions de vie et, de cette façon, favoriser leur réinsertion.

De l'avis des intervenants, ce programme s'avère particulièrement prometteur, car il propose directement aux personnes une autre alternative à la judiciarisation assez immédiate. On parle déjà d'ailleurs d'un succès. Aussi, les partenaires engagés souhaitent augmenter les ressources dévolues à l'EMRII afin de consolider cette équipe et, de cette façon, offrir sans cesse un meilleur accompagnement des personnes en situation d'itinérance.

Intervention

Consolider le programme EMRII

Objectifs

- Développer des interventions mieux adaptées aux personnes en situation d'itinérance
- Mieux connaître la réalité et les besoins de ces personnes
- Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance
- Favoriser l'accessibilité et la continuité des services entre les différents partenaires du milieu par des solutions concertées
- Favoriser la cohabitation sociale harmonieuse entre les personnes en situation d'itinérance et les autres citoyens
- Favoriser la réinsertion sociale
- Diminuer la judiciarisation

Partenaires

Le SPVM et le CSSS Jeanne-Mance font appel à plusieurs partenaires issus de différents secteurs, provenant autant du privé que du public : santé et services sociaux, justice, organismes communautaires.

Horizon

2010

Financement

En considérant qu'à terme, six policiers seraient nécessaires, le coût annuel de ce projet pour le SPVM est estimé à 740 000 \$. Le SPVM a soumis un dossier au ministère de la Sécurité publique dans le but d'obtenir des fonds dans le cadre du Fonds de lutte à la criminalité.

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a pour sa part garanti, pour la prochaine année, le financement de deux postes d'intervenants en santé.

Responsable

M. Alain Simoneau

Commandant du poste de quartier 21, SPVM

514 280-0021

alain.simoneau@spvm.qc.ca †

9. AMÉLIORER LES OUTILS D'INTERVENTION DES PATROUILLEURS DU SPVM AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE OU À RISQUE

Pour mieux venir en aide aux personnes en situation d'itinérance et vulnérables et leur offrir des alternatives à la judiciarisation, les patrouilleurs du SPVM doivent être munis d'outils de travail adéquats. Ces outils leur permettent non seulement de diminuer les tensions chez les résidents et commerçants, mais également de mieux intervenir auprès des personnes en situation d'itinérance et à risque de le devenir.

Interventions

À cet égard, outre la mise en place d'une stratégie de formation continue pour les patrouilleurs adaptée à la réalité montréalaise et basée sur une nouvelle approche vis-à-vis du phénomène de l'itinérance, trois mesures seront réalisées :

- la diffusion d'un guide de ressources en itinérance répertoriant les différents services et organismes du milieu, distribué aux policiers ainsi qu'aux personnes en situation d'itinérance et à risque ;
- l'implantation d'un outil de collecte d'information permettant un meilleur suivi des différentes interventions policières auprès des personnes en situation d'itinérance ;
- la tenue de diverses rencontres avec des partenaires en vue d'identifier des obstacles à la complémentarité des services, de sensibiliser les partenaires externes à la réalité du SPVM à l'égard de l'itinérance en milieu urbain et de prioriser les pistes d'action concertées.

Objectifs

- Accroître la connaissance du phénomène de l'itinérance chez les patrouilleurs
- Doter les patrouilleurs d'outils adaptés aux différentes situations
- Permettre un meilleur suivi des interventions policières
- Identifier les obstacles à la complémentarité des services afin d'améliorer leur continuité
- Sensibiliser les partenaires à la réalité policière

Partenaires à associer

- SPVM
- Organismes communautaires œuvrant en itinérance à Montréal
- Réseau de la santé et des services sociaux
- Ministère de la Justice

Horizon

Printemps 2011

Financement

Le budget prévisionnel du SPVM pour ces mesures est de 150 000 \$ pour les années 2010 et 2011. Aucun montant n'a été obtenu à l'heure actuelle pour les financer. Ces mesures restent donc à financer pour assurer leur pleine réalisation.

Responsable

M. Marc Riopel
Inspecteur au Service à la communauté Sud, SPVM
514 280-7724
marc.riopel@spvm.qc.ca

10. METTRE EN PLACE DES MESURES CONSTITUANT DES ALTERNATIVES À L'INCARCÉRATION DES PERSONNES ITINÉRANTES

Tous s'entendent pour dire que la judiciarisation et l'emprisonnement des personnes en situation d'itinérance ne constituent pas des solutions souhaitables au phénomène de l'itinérance. Ces approches accentuent notamment les problèmes d'isolement, d'exclusion, de vulnérabilité et de fragilité, en plus d'engendrer d'énormes coûts au système public.

Devant ces constats, la Ville de Montréal met en place des alternatives à la judiciarisation.

Depuis 2009, la Cour municipale mène un projet pilote très prometteur, basé sur le concept de procureur désigné. Cette mesure permet de diminuer les démêlés judiciaires aux personnes en situation d'itinérance aux prises avec plusieurs constats d'infraction en développant des solutions mieux adaptées à leur situation spécifique.

De plus, depuis mai 2008 un Programme d'accompagnement justice-santé mentale (PAJ-SM) a été déployé à la Cour municipale de Montréal. Il s'agit d'un projet pilote d'une durée de trois ans qui offre aux personnes qui font face à des accusations criminelles et qui ont des problèmes de santé mentale, si certaines conditions sont réunies, de retirer les accusations portées à leur endroit en échange de leur participation à un programme de suivi psychosocial.

Par ailleurs, la Ville applique le Programme de travaux compensatoires, introduit par le gouvernement du Québec dans les années 1980. Ce programme, qui s'adresse aux citoyens démunis dans l'incapacité de s'acquitter d'une amende, offre la possibilité d'exécuter des travaux au profit d'un organisme à but non lucratif. À Montréal, le YMCA a été désigné organisme de référence. À ce titre, un de ses représentants est en poste à la cour municipale, dans une plage horaire définie, pour traiter sur-le-champ des dossiers de personnes en situation d'itinérance et, ainsi, leur éviter des délais d'attente autrefois de trois mois, une mesure bien accueillie par le milieu.

Intervention

Poursuivre le projet pilote de procureur désigné et le programme de perceuteur désigné.
Encourager les projets d'employabilité pour les personnes éloignées du marché de l'emploi.

Objectifs

- Diminuer la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance
- Favoriser la réinsertion et la responsabilisation sociales

Partenaires à associer

- Ville de Montréal
- Ministère de la Sécurité publique et ministère de la Justice
- YMCA et autres organismes communautaires
- Clinique Droits Devant (RAPSIM)

Horizon

2012

Responsable

M^e Charles-Étienne Tremblay
Procureur désigné
Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière
514 872-9594
cetremblay@ville.montreal.qc.ca

11

11. DÉFINIR ET DÉVELOPPER UN PROJET DE MÉDIATION URBAINE

La présence de l'itinérance au centre-ville a inévitablement des impacts sur le milieu environnant. Des situations conflictuelles liées au partage de l'espace urbain surviennent en effet fréquemment entre les personnes marginalisées et les autres occupants du secteur.

Afin de régler de façon novatrice ces problèmes de cohabitation et de prévenir leur récurrence, un projet pilote de médiation sociale, le projet ÉMU (Équipe de médiation urbaine), a été mis sur pied en juillet 2007 dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cette équipe offre des services de résolution de conflits, dont la médiation, à l'ensemble des résidents de l'arrondissement. Ses interventions, complémentaires à celles de l'EMRII (voir action n° 9), contribuent à offrir une alternative à la judiciarisation des problèmes sociaux tout en assurant à tous un environnement sécuritaire.

Devant les conclusions tirées de ce projet pilote, les partenaires engagés désirent optimiser l'expertise et le nombre des ressources humaines affectées à la médiation urbaine et recentrer le travail des médiateurs sur la problématique de l'itinérance, des situations d'incompréhension, de conflits ou de tensions dans un contexte de gestion des espaces urbains.

Intervention

Implanter un projet de médiation urbaine répondant aux besoins des personnes vulnérables et marginalisées de l'arrondissement de Ville-Marie

Objectifs

- Réduire par l'approche de la médiation les conflits liés aux difficultés de partage des espaces communs ou publics
- Favoriser une cohabitation sociale harmonieuse entre les personnes en situation d'itinérance et les autres citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie
- Diminuer la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance
- Améliorer le sentiment de sécurité dans l'arrondissement de Ville-Marie

Partenaires à associer

- Ville de Montréal
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Organismes communautaires
- SPVM

Horizon

2010

Financement

En 2010, cette intervention bénéficie d'un soutien financier de 50 000 \$ dans le cadre de l'*Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une somme de 1,3 M\$ a été demandée pour la médiation à Montréal dans le Mémoire de la Ville présenté à la Commission des affaires sociales du gouvernement du Québec. En limitant les interventions aux problématiques liées à la marginalité, l'itinérance, le partage de l'espace urbain et les conflits et tensions qui y sont rattachés, les sommes requises sont de l'ordre de 400 000 \$ annuellement.

Responsable

Mme Jocelyne Lebrun
Conseillère en développement communautaire
Direction de la diversité sociale
514 872-9787
jocelynelebrun@ville.montreal.qc.ca

Mise en œuvre

La réussite et la concrétisation de ce Plan ne seront réalisables qu'en s'appuyant sur une collaboration exemplaire entre les partenaires et sur une coordination adéquate des actions entreprises. Dans cette optique, un comité de suivi stratégique sera mis sur pied afin d'assurer des mises à jour formelles du plan à tous les six mois.

Ce comité sera dirigé par le bureau de Mme Rachel Laperrière, directrice générale associée et responsable du Service du développement et des opérations, et sera composé de représentants de l'arrondissement de Ville-Marie, du Service de police de la Ville de Montréal, des services corporatifs de la Ville de Montréal, d'organismes communautaires et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. †

Références

Gouvernement du Québec

- Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 : Le Québec mobilisé contre la pauvreté, juin 2010
- Centre de répit et de dégrisement : Offre de services, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, mai 2010
- Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013, 2009

Ville de Montréal

- Le leadership du gouvernement du Québec dans la lutte contre l'itinérance : une nécessité, Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale dans le cadre de son mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance, septembre 2008
- Rapport de consultation et recommandations, étude publique sur l'itinérance *Des visages multiples, des responsabilités partagées*, Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité des milieux de vie, juin 2008
- Plan d'action pour l'amélioration de la salubrité dans les logements 2007-2010, juin 2007

Arrondissement de Ville-Marie

- Plan d'action du parc Émilie-Gamelin, avril 2010
- Plan d'action en sécurité urbaine pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, 2008

SPVM

- Plan d'action 2010 du Service de police de la Ville de Montréal, Service des stratégies organisationnelles, janvier 2010
- L'itinérance dans un contexte de gestion des espaces urbains : la vision et les orientations du SPVM, Service du développement stratégique, septembre 2009

Comité de liaison en itinérance de Montréal

- Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012, mai 2007 †

Annexe

Synthèse des demandes financières au gouvernement du Québec³

Budgets annuels

MESURE OU PROGRAMME	BUDGET ANNUEL REQUIS	NOTES
Intervention		
Centre de répit	1,0 M \$	Récurrence requise
Aide additionnelle aux refuges	3,7 M \$	Récurrence requise
Aide additionnelle aux organismes	6,0 M \$	Récurrence requise
Médiation sociale	1,3 M \$	Récurrence requise
Total – intervention	12,0 M \$	
Logement		
Programme AccèsLogis et programmes complémentaires	12,5 M \$	Moyenne projetée par année. Demande de 50 M \$ pour une période de quatre ans (au rythme actuel de réalisation) <i>(Part gouvernementale seulement: n'inclut pas les contributions de sources municipales ou autres)</i>
Soutien communautaire dans les logements sociaux	5 M \$	Récurrence requise; s'ajoute aux sommes déjà accordées par l'Agence de santé de Montréal.
Total – logement	17,5 M \$	
Total – budgets annuels	29,5 M \$	

Synthèse des demandes à appuyer auprès du gouvernement fédéral⁴

MESURE OU PROGRAMME	BUDGET REQUIS
Reconduction de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI)	21 M \$
Reconduction des programmes fédéraux d'habitation : • Programme de remise en état des logements (PAREL) • Programme Logement abordable	Selon les modalités des ententes-cadres en matière d'habitation établies entre les gouvernements du Canada (SCHL) et du Québec (SHQ).

N.B. : Ces demandes formulées en 2008 couvrent un spectre d'interventions plus large que les 11 actions prévues dans le présent plan d'action.

³ Le leadership du gouvernement du Québec dans la lutte contre l'itinérance : une nécessité, Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale dans le cadre de son mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance, septembre 2008, p. 14.

⁴ *Ibid.*

